

Avis adopté

Séance plénière du 23 septembre 2025

Inégalités de genre et santé des femmes au prisme de la périnatalité

Déclaration du groupe CGT-FO

Mr Le Président, Mmes et Mrs les Conseillers,

Un constat : 60 % des décès maternels sont considérés comme évitables, et le taux de mortalité infantile en France est supérieur à la moyenne de l'Union européenne.

Ces deux indicateurs démontrent clairement que notre système de santé se dégrade. Il vient s'ajouter à des inégalités déjà en place et les renforce.

Il est important de repenser nos systèmes de santé et de soins pour les rendre moins centrés sur l'homme. Un tel travail permettra une meilleure prise en charge des besoins de santé des femmes qui pourront bénéficier de soins plus adaptés et plus efficaces.

La santé des femmes et leur protection en particulier pendant la phase périnatale ne peuvent toutefois pas être cantonnées dans des enjeux exclusivement sanitaires.

Il est en effet nécessaire d'adapter les solutions à mettre en place aux différentes trajectoires de vie des femmes, par approches interdisciplinaires, en tenant compte

- De la situation spécifique des femmes en situation de handicap
- Des besoins en soins et en accompagnement pendant la périnatalité.
- Des questions d'accès à des logements décents, de lutte contre le sans-abrisme, d'accompagnement vers l'emploi, d'aide à la formation, de lutte contre les violences sociales et conjugales...

Dans cette optique, la prévention doit avoir toute sa place et bien sûr on ne peut pas imaginer la réussite de ce type de démarche sans renforcement des moyens humains, financiers et matériels de l'ensemble des structures qui interviennent dans la prise en charge de la santé des femmes et de la périnatalité.

A ce niveau le groupe FO rappelle l'importance qu'il donne à l'égalité d'accès aux soins et à la lutte contre la désertification de nos territoires qui porte atteinte au principe d'égalité fondateur de notre république. C'est pourquoi nous insistons sur l'importance de sortir du dogme des 300 naissances annuelles pour maintenir une maternité d'adapter les décisions aux réalités locales en concertation avec les professionnels de santé et leurs représentants.

Le groupe FO remercie le CESE pour ce travail, et a voté en faveur de cet avis.